

Note de service

- Destinataires :** Services de télésanté utilisant eRendezVous
- Expéditeurs :** Carole Leblanc, Pilote clinique télésanté, DSI
François Morel, Pilote technologique télésanté, DRT
- Date :** 2025-01-14
- Objet :** Reddition de compte des téléconsultations dans eRendezVous
-

Bonjour,

Afin d'avoir un meilleur portrait de l'utilisation de la téléconsultation et du téléphone dans l'ensemble du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux demande une reddition à tous les établissements.

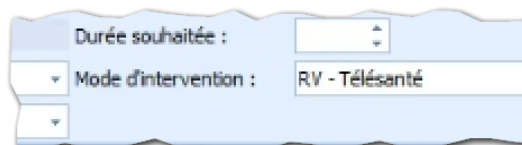
Désormais, les professionnels offrant des services de télésanté doivent l'indiquer à même les plateformes I-CLSC ou eRendezVous.

Pour les utilisateurs de I-CLSC, les informations se trouvent dans une note de service diffusée en novembre dernier ([lien](#)).

Quant aux utilisateurs de la plateforme eRendezVous, les instructions se trouvent ci-dessous :

- Dans la liste déroulante **Mode d'intervention** du rendez-vous, sélectionnez l'option appropriée selon votre établissement :

Établissement	Type d'intervention
HMR	RV - Télésanté RV - Téléphone
HSCO	Télésanté Téléphone
IUSMM	Télésanté Téléphone



Durée souhaitée :

Mode d'intervention :

Le terme **Télesanté** englobe les six types d'activités de télesanté ([lien](#)) effectués en visioconférence avec Teams.

Les instructions de la présente note de service sont également disponibles dans la section **Télesanté** de l'intranet :

Soins et services > Soins infirmiers > Télesanté > Boîte à outils > [Reddition des téléconsultations](#)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous joindre à :

telesante.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

En vous remerciant de votre précieuse collaboration.